

**DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES**  
**PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GATTIERES**

**SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022**

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<b><u>Nombre de membres :</u></b>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le :  - La transmission en Préfecture le :	<u>22/09/2022</u>
En exercice :	27		
Qui ont pris part au vote :	27		<u>21/09/2022</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

**Etaient présent(e)s :** Mesdames CAPRINI, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,  
Messieurs LUPI-GRASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,  
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, FERRARO, ROCHEREAU, NERINI,  
MARCHAND, DEBONO,  
Messieurs BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES, VALLAURI,  
GUENIN, TRUGLIO, PARAGE.

**Absent(e)s et représenté(e)s :**  
Monsieur DALMASSO représenté par Monsieur DERENNE,  
Madame MOIREAU représentée par Madame GIUJUZZA-NAVELLO,  
Monsieur DRUSIAN représenté par Monsieur BONNET,  
Madame CREMONI représentée par Madame GUIT-NICOL,  
Madame SMOLDERS représentée par Monsieur TRUGLIO,  
Madame GREC-MERESSE représentée par Monsieur PARAGE.

**Absent(e)s et excusé(e)s :** Néant.

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

**57.2022 Créations et suppressions de postes permanents**

Madame le Maire expose :

Vu le départ en retraite de deux agents intervenants dans nos écoles,

Considérant les grades d'avancement des deux agents retraités, qui ne permettent pas de recrutement direct,

**AR Prefecture**

006-210600649-20220921-57\_2022-DE  
Reçu le 21/09/2022  
Publié le 21/09/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Considérant la nécessité de créer deux postes permanents d'adjoints techniques de catégorie C permettant le recrutement direct de personnel aux écoles en raison de ces deux départs en retraite,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif permanent de catégorie C, permettant le recrutement direct d'un personnel en renfort de l'équipe administrative,

Considérant la possible opportunité de pouvoir contractualiser avec des apprentis tant pour le service technique que pour le service administratif,

Le niveau de rémunération retenu se fera sur la base de l'indice majoré 352 pour ces trois postes. Les agents recrutés pourront toutefois percevoir, sur arrêté du maire, un régime indemnitaire (IFSE) en fonction de leur niveau de diplôme et de qualification.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 8 septembre 2022.

Je vous propose d'adopter :

- la création des postes suivants :

Postes à créer		
Grades	Temps	Nombre de postes
<b>Adjoint technique territorial</b>	<b>Temps complet (100%)</b>	<b>2</b>
<b>Adjoint administratif territorial</b>	<b>temps complet (100%)</b>	<b>1</b>
<b>Apprenti service administratif</b>	<b>temps complet (100%)</b>	<b>1</b>
<b>Apprenti service technique</b>	<b>temps complet (100%)</b>	<b>1</b>

- la suppression des postes suivants :

Postes à supprimer		
Grades	Temps	Nombre de postes
<b>Adjoint technique principal de 1ère classe</b>	<b>Temps complet (100%)</b>	<b>1</b>
<b>Adjoint technique principal de 2ème classe</b>	<b>temps complet (100%)</b>	<b>1</b>

Et ainsi apporter la mise à jour nécessaire au tableau des effectifs de la Commune.

Je vous précise que les crédits nécessaires à ces recrutements ont été votés au Budget Primitif 2022 au chapitre 012.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Adopte la création et la suppression des postes listés ci-dessus,**
- **Dit que le tableau des effectifs de la commune sera mis à jour en conséquence.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VALLAURI Romain

GUIT-NICOL Pascale

Le secrétaire de séance,

Le Maire.